

REPÉRER la violence

- **Violences psychologiques** : propos méprisants, dévalorisation du rôle parental, humiliation, chantage, menaces de représailles, isolement familial, amical ou social, harcèlement...
- **Violences verbales** : cris, insultes, ordres...
- **Violences physiques** : bousculades, gifles, coups, brûlures, strangulations...
- **Violences administratives et économiques** : confiscation des documents officiels, interdiction de travailler, pas d'accès à l'argent du couple, contrôle des dépenses...
- **Violences sexuelles** : sexualité contrainte, sévices sexuels, viols, mutilations...
- **Violences numériques** : géolocalisation, logiciel espion, contrôle du téléphone, enregistrements...

Les enfants exposés aux violences conjugales sont **co-victimes** : traumatismes psychologiques et somatiques

LES CHIFFRES

► 1 FEMME DÉCÈDE TOUS LES 3 JOURS

victime de son (ex-)conjoint

► 87 000 FEMMES VICTIMES de violences sexuelles en France (2022)

► Dans **91% DES CAS DE VIOLENCES SEXUELLES**, les femmes connaissent les agresseurs

► Quelque **271 000 VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES**, en très grande majorité des femmes (85%), ont été enregistrées par les forces de sécurité en 2023 (annonce Ministère de l'intérieur 06/11/2024)

Source : Lettre annuelle de l'Observatoire national des violences faites aux femmes - Mars 2024

COMPRENDRE le cycle de la violence

CRISE

Violence verbale, sexuelle, physique, psychologique

- «J'ai honte»
- «Je ressens de l'humiliation»
- «Je suis en colère»
- «Je suis triste»

JUSTIFICATION

Rejette la faute sur l'autre, minimise ou nie ce qui s'est passé, trouve des justifications extérieures

- «Je rationalise, je comprends ses excuses»
- «Je me sens responsable, ma colère disparaît»
- «Je me focalise sur mes émotions»
- «Je doute de mes perceptions»



TENSION

Silence, bouderie, gestes brusques, regards noirs, intimidations, mauvaise humeur, irritabilité

- «Il va se passer quelque chose»
- «Je marche sur des oeufs»
- «Je me sens mal à l'aise»
- «J'ai peur»

"LUNE DE MIEL"

Fait des promesses, souhaite oublier l'incident, est aux petits soins, fait tout pour se faire pardonner

- «Je lui donne une chance»
- «Je dois l'aider à changer»
- «Ses promesses me touchent»



EN PRATIQUE Que faire ?

- **Se montrer disponible**
- **Oser poser la question des violences**
90 % des femmes y sont favorables
- **Être à l'écoute et faire preuve de bienveillance**
- **Si la personne partage son récit, l'écouter sans minimiser ni l'amplifier**
- **Croire la personne**
- **Déculpabiliser**
Rappeler qu'une victime n'est jamais responsable des violences et qu'elles sont punies par la Loi
- **Lui donner les ressources nécessaires pour la suite** (numéros et sites utiles)

Il est fréquent que la victime ne soit pas prête à entreprendre des démarches, lui donner l'information lui permettra de cheminer. Il y a souvent une méconnaissance des droits et dispositifs existants. Ne pas hésiter à réitérer les propositions.

Que dire ?

- **"Je vous crois"**
- **"Vous avez bien fait d'en parler"**
- **"La loi l'interdit et punit les violences"**
- **"Vous pouvez déposer plainte si vous le souhaitez"**
- **"Vous n'y êtes pour rien"**
- **"Vous pouvez être aidé(e) par des professionnel(les) dont je vous donne les coordonnées"**

STRUCTURES RESSOURCES

sur le territoire de Golfe du Morbihan
Vannes Agglomération

PRISE EN CHARGE SOCIALE

Service Social Départemental

Territoire 1 (communes périphériques de Vannes)

► Centre Médico-Social Les Vénètes - Vannes

02 97 69 52 00

Antenne Elven et Sarzeau

Courriel : t1-vannes@morbihan.fr

Territoire 2 (Vannes)

► Centre Médico-social - Bd de la Paix

56000 Vannes 02 97 54 76 00

► CMS Ménimur - 02 97 46 97 07

► CMS Kercado Clisouet Conleau 02 97 40 46 11

Courriel : t2-vannes@morbihan.fr

Aide d'urgence via la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan ou la Mutualité Sociale Agricole

CAF : <https://www.caf.fr/allocataires/aides-et-demarches/droits-et-prestations/vie-personnelle/l-aide-d-urgence-pour-les-victimes-de-violences-conjugales>

MSA : <https://www.msa.fr/lfp/famille/aide-urgence-victimes-violences-conjugales>

PROTECTION DES VICTIMES

Police nationale

Groupement de gendarmerie départementale

Modes de saisine :

- Venue au Commissariat ou en Gendarmerie
- Appel au 17 (intervention à domicile)
- Courrier au procureur de la République
- Signalement PNAV (plateforme en ligne)
- Numéros nationaux : 3919 ou 119

MISE A L'ABRI

Si vous êtes face à une personne victime qui nécessite un besoin de protection, de sécurité immédiate, d'hébergement, contacter

SIAO 56

3 avenue du président Wilson 56000 VANNES

02 97 54 54 21

Courriel : Ts.siao.vannes@amisep.fr

Appel au 115 (24h/24 – géré par le SIAO)

Une prise en charge du transport est possible dans le cadre des situations d'urgence

PRISE EN CHARGE JURIDIQUE

France Victimes 56

02 97 47 66 68 (du lundi au vendredi, 9h-12h / 14h-16h)

bav.vannes@france-victimes56.fr

Courriel : contact@france-victimes56.fr

Missions auprès des victimes : Information juridique d'ordre pénal (procédure judiciaire) - Soutien psychologique - Détection et évaluation des situations, notamment dans le cadre des mesures de protection

CIDFF du Morbihan

Moments pour Elles

Lieu d'accueil et d'accompagnement pluridisciplinaire des victimes de violences intrafamiliales

32 boulevard de la résistance 56000 VANNES

02 97 63 52 36

Courriel : contact@cidff-morbihan.fr

Missions auprès des victimes majeures : Ecoute, conscientisation des violences, compréhension des mécanismes de violences - Information juridique en droit de la famille (séparation, autorité parentale,...) - Accompagnement psychologique (sur orientation interne)

PRISE EN CHARGE SANITAIRE

Prise en charge des victimes de violences en urgence : urgences générales du CHBA

Unité Médico-Judiciaire de Proximité (UMJP)

Prise de RDV – sur réquisition judiciaire : umj.sec@ghbs.bzh

Tél : 02 97 06 74 50

Autres services de soin

Centre de santé sexuelle/ centre IVG : 02 97 01 41 91

CeGIDD : 02 97 01 99 55 (Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic des infections par les virus de l'immunodéficience humaine, des hépatites virales ...)

La Pass : 02 97 62 90 78 (Permanence d'Accès aux Soins de Santé)




**PRÉFET
DU MORBIHAN**

Liberté
Égalité
Fraternité

Repérer et orienter
**LES VICTIMES
DE VIOLENCES
INTRAFAMILIALES,
SEXUELLES ET SEXISTES**

Ressources sur le territoire de
**Golfe du Morbihan
Vannes Agglomération**



Nov. 2024